

Je soussigné : Monsieur COLE Daniel

Profession ou qualité : Fabricant de bière

Adresse :148, Impasse des Abeilles -24360 VARAIGNES

Ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.48 du Code des débits de boissons, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de : **3^{ème} catégorie**

A : Couhé, 86700 VALENCE-EN-POITOU

Le Mercredi 1^{er} Mai 2024 de 8h00 à 20h00

A l'occasion de la foire du 1^{er} Mai.

Fait à Valence-en-Poitou le 25 Avril 2024

signature :

Arrêté Municipal n°146-2024-COU

Autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Le maire délégué de Couhé, commune de Valence-en-Poitou, Vienne ;

Vu la demande ci-dessus ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.22 et L.48 du Code des Débits de boisson ;

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique ;

ARRETE :

Monsieur COLE Daniel, Fabricant de bière, domicilié au 148, Impasse des Abeilles -24360 VARAIGNES, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie 3,

Le Mercredi 1^{er} Mai 2024 de 8h00 à 20h00 à Couhé, commune de Valence-en-Poitou, (Vienne,).

Fait à Valence-en-Poitou, le 25 Avril 2024.



Le Maire délégué

Grégoire CHASTEL

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.